



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique fiscale

Question écrite n° 10584

Texte de la question

M Joseph-Henri Maujouan du Gasset expose a M le ministre delegue aupres du ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, charge du budget, que, si l'on croit les travaux preparant le Xe Plan, on envisagerait le prelevement des impots a la source. Cela signifie que ce sont les entreprises, les administrations, bref, les employeurs qui retiendraient directement sur la paye de leurs salaries la part d'impot sur le revenu que ceux-ci doivent verser a l'Etat chaque annee, comme cela se fait deja pour la securite sociale. Les doctrines, sur cette question s'affrontent. Avantages et inconvenients s'opposent. Parmi ces avantages, on peut signaler la facilite du recouvrement qui evite a l'administration fiscale de collecter l'impot elle-meme aupres de millions de particuliers. C'est l'entreprise qui s'en charge. (Mais n'est-ce pas une charge supplementaire pour l'entreprise ?) Par ailleurs la fraude semble etre rendue plus difficile. Ce qui fait que le Gouvernement peut etre seduit par cette methode d'imposition. Parmi les inconvenients, il faut noter que cette forme de prelevement fiscal « deresponsabilise » les citoyens. Ces derniers, ne voyant plus en globalite le montant des prelevements annuels dont ils sont l'objet, seront moins conscients de son importance. Ce prelevement « en douceur » ne risque-t-il pas de prendre vite l'aspect d'une sorte de « subtilisation » effectuee par l'employeur ? N'aura-t-on pas tendance a se retourner contre lui pour exiger des hausses de salaires, d'autant plus importantes que le chiffre, sur la feuille de paye apparaitra plus faible par rapport a ceux qu'on a connus. Tels sont les arguments qui peuvent etre avances concernant le « prelevement a la source ». Sans compter que la « declaration de revenus » en debut d'annee, peut paraitre un « pensum », meme s'il fait le « bonheur » des chansonniers. Il lui demande ce qu'il en est ?

Texte de la réponse

Reponse. - Le projet du Xe Plan prevoit effectivement la mise a l'etude d'une retenue a la source de l'impot sur le revenu. Cette reflexion s'inscrit dans la double perspective d'un rapprochement des fiscalites europeennes et d'une modernisation du systeme des prelevements obligatoires. Il n'est pas possible, dans l'immediat, de prejurer les decisions qui seront arretees a l'issue des etudes approfondies qui seront conduites dans ce domaine,

Données clés

Auteur : [M. Maujouan du Gasset Joseph-Henri](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10584

Rubrique : Impot sur le revenu

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 1989, page 1182